

**Remboursements des frais occasionnés
pour des déplacements liés à l'ANAEC.
Administrateurs, coordinateurs régionaux, correspondants
d'établissement et assesseurs extérieurs en formation ou présents à l'AG.**

Déplacements :

Soucieux d'une bonne pratique écologique, nous vous invitons à privilégier dans la mesure du possible, le train pour vos déplacements.

- **Trajet en train:** Remboursement des billets 2ème classe sur présentation des justificatifs.
- **Trajet en voiture (ou covoiturage):** Remboursement des kilomètres sur la base tarifaire « Via Michelin » et des frais de péages et de parkings sur présentation des justificatifs.

Toute modification exceptionnelle du trajet initialement prévu, pour convenance personnelle (distance, dates, itinéraire...), devra faire l'objet d'un accord préalable du président ou du trésorier de l'association.

Repas et nuitées à l'extérieur :

- **Repas:** Remboursement de la note sur présentation du justificatif et avec un plafond de 25 euros par repas.
- **Nuitées :** Remboursement de la chambre et du petit déjeuner sur présentation du justificatif et avec un plafond de 130 euros par nuit.

Toutes les demandes sont à envoyer à tresorier@anaec.fr avec les justificatifs scannés et numérotés pour chaque frais engagé.